



Nicollin Languedoc Roussillon

7602 NIMES

31/03/2023

Tél. : 0466680095

Fax :

Facture N° : 237603628

Code client : C0000703

Siège administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

Siège social

4895, rue de la Jeune Parque

34070 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 93 43 64

S.A.S. au capital de 130 000 €

Siret : 901 713 594 00017 – NAF 3811 Z

Identifiant TVA : FR41 901 713 594

**ORIGINAL,
IMPRIME EN
NOIR ET BLANC**

HOPITAL PRIVE FRANCISCAINES

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

N° TVA : FR23808690200

Page 1 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier CLINIQUE FRANCISCAINES NIMES DEEE 3 RUE JEAN BOUIN 30000 NIMES Période de Facturation du 01/03/2023 au 31/03/2023 Location caisse PAM (gratuit)	2,0000	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,0000
Chantier CLINIQUE LES FRANCISCAINES NIMES OM 3 RUE JEAN BOUIN 30900 NIMES Période de Facturation du 01/03/2023 au 31/03/2023 Location 7 bacs déchets	7,0000	9,37	20,00	65,59	9,37	65,59	0,0000
Bon N°: 760203230114 du 01/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203230180 du 02/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203230301 du 03/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	4,0000	25,99	20,00	103,96	25,89	103,58	0,9963
Règlement par Virement au 30/04/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002035268249 – SOGEFRPP

Centre d'Exploitation :

7602 NIMES

224 Rue Louis Lumière

Adresse Client :

NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES

3 RUE JEAN BOUIN

30900 NIMES

SIRET :90171359400025

Tél. : 0466680095/Fax :

30000 NIMES

80869020000023

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin Languedoc Roussillon

7602 NIMES

31/03/2023

Tél. : 0466680095

Fax :

Facture N° : 237603628

Code client : C0000703

Siège administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

Siège social

4895, rue de la Jeune Parque

34070 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 93 43 64

S.A.S. au capital de 130 000 €

Siret : 901 713 594 00017 – NAF 3811 Z

Identifiant TVA : FR41 901 713 594

**ORIGINAL,
IMPRIME EN
NOIR ET BLANC**

HOPITAL PRIVE FRANCISCAINES

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

N° TVA : FR23808690200

Page 2 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 760203230457 du 06/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	6,0000	25,99	20,00	155,94	25,89	155,36	0,9963
Bon N°: 760203230562 du 07/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203230689 du 08/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203230759 du 09/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203230889 du 10/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231089 du 13/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231192 du 14/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231309 du 15/03/2023 Règlement par Virement au 30/04/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002035268249 – SOGEFRPP

Centre d'Exploitation :

7602 NIMES

224 Rue Louis Lumière

Adresse Client :

NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES

3 RUE JEAN BOUIN

30900 NIMES

SIRET :90171359400025

Tél. : 0466680095/Fax :

30000 NIMES

80869020000023

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin Languedoc Roussillon

7602 NIMES

31/03/2023

Tél. : 0466680095

Fax :

Facture N° : 237603628

Code client : C0000703

Siège administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

Siège social

4895, rue de la Jeune Parque

34070 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 93 43 64

S.A.S. au capital de 130 000 €

Siret : 901 713 594 00017 – NAF 3811 Z

Identifiant TVA : FR41 901 713 594

**ORIGINAL,
IMPRIME EN
NOIR ET BLANC**

HOPITAL PRIVE FRANCISCAINES

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

N° TVA : FR23808690200

Page 3 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasol
Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231421 du 16/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231618 du 17/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203231926 du 20/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203232250 du 22/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,89	181,26	0,9963
Bon N°: 760203232409 du 23/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	5,0000	25,99	20,00	129,95	25,89	129,47	0,9963
Bon N°: 760203232604 du 24/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	3,0000	25,99	20,00	77,97	25,89	77,68	0,9963
Bon N°: 760203232933 du 27/03/2023							
Collecte & traitement bacs déchets	3,0000	25,99	20,00	77,97	25,89	77,68	0,9963
Règlement par Virement au 30/04/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002035268249 – SOGEFRPP

Centre d'Exploitation :

7602 NIMES

224 Rue Louis Lumière

30900 NIMES

SIRET :90171359400025

Tél. : 0466680095/Fax :

Adresse Client :

NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES

3 RUE JEAN BOUIN

30000 NIMES

80869020000023

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin Languedoc Roussillon

7602 NIMES

31/03/2023

Tél. : 0466680095

Fax :

Facture N° : 237603628

Code client : C0000703

Siège administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

Siège social

4895, rue de la Jeune Parque

34070 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 93 43 64

S.A.S. au capital de 130 000 €

Siret : 901 713 594 00017 – NAF 3811 Z

Identifiant TVA : FR41 901 713 594

**ORIGINAL,
IMPRIME EN
NOIR ET BLANC**

HOPITAL PRIVE FRANCISCAINES

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

N° TVA : FR23808690200

Page 4 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 760203233036 du 28/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,99	181,26	0,9963
Bon N°: 760203233249 du 29/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	6,0000	25,99	20,00	155,94	25,99	155,94	0,0000
Bon N°: 760203233411 du 30/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	7,0000	25,99	20,00	181,93	25,99	181,93	0,0000
Bon N°: 760203233608 du 31/03/2023 Collecte & traitement bacs déchets	5,0000	25,99	20,00	129,95	25,99	129,95	0,0000
Règlement par Virement au 30/04/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	3 614,82 €
TVA 20,00 %	722,96 €
TVA %	
TOTAL T.T.C.	4 337,78 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002035268249 – SOGEFRPP

Centre d'Exploitation :

7602 NIMES

224 Rue Louis Lumière

Adresse Client :

NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES

3 RUE JEAN BOUIN

30900 NIMES

SIRET :90171359400025

Tél. : 0466680095/Fax :

30000 NIMES

80869020000023

Date 31/03/2023
Centre 7602
Facture N° 237603628
Client N° C0000703

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon